

# Réunion publique

## Le budget 2018 à la loupe !



1<sup>er</sup> février 2018



# Déroulé de la présentation

## 1. RAPPEL

Les fondamentaux en finances publiques

## 2. CONTEXTE NATIONAL

Loi de programmation de finances publiques & Loi d'orientation de Finances 2018 : quels impacts pour les collectivités ?

## 3. FONTAINE : QUELLES SPÉCIFICITÉS ?

Structures des recettes et des dépenses

Projections 2018

## 4. DÉBAT



# 1. Éléments de rappel

## Les fondamentaux en finances publiques

- Un Budget Municipal doit nécessairement être à l'équilibre

- Deux principales sources de recettes :

- Les **impôts directs** (ex : taxe foncière) **et indirects** (ex : TVA)
- Les **dotations de l'État** : les dotations de l'État répondent à la nécessité de ce dernier de déléguer un certain nombre de **compétences**, en donnant aux communes **les moyens de les assumer** → L'année 2018 est une année de transition avec le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement

**L'emprunt** est également source de financement mais ne peut être utilisé que pour des **dépenses d'investissement**, à la différence du budget de l'Etat





# 1. Éléments de rappel

## Les fondamentaux en finances publiques

- Les recettes permettent de financer des dépenses
  - **Dépenses de fonctionnement**: elles assurent le fonctionnement quotidien du service public de la collectivité
  - **Dépenses d'investissement** : Elles concernent les équipements et les espaces publics.

*Une commune doit investir pour **entretenir son patrimoine**, assurer le **développement du territoire**. Les collectivités sont les acteurs principaux de l'investissement public, elles impulsent donc une dynamique économique forte dans de nombreux secteurs.*





## 2. Actualités

### Loi de Programmation des Finances Publiques / contexte

- Le contexte économique national s'améliore : évolution de 1,7 à 2 % du PIB et estimation de reprise de la croissance française de 1,9 % par la Commission Européenne.
- Pour autant les objectifs gouvernementaux restent les mêmes : **maîtrise des dépenses publiques et réduction du déficit de l'État**
  - L'exécutif prévoit un plan d'économie de **13 Milliards sur 5 ans**

*Les **administrations locales** représentent **environ 9 %** de la **dette publique nationale** mais une **contribution de 13 milliards d'euros** leur est **demandée**, soit **20 %** de la **dette publique**.*



## 2. Actualités

Loi d'Orientation de Finances : quels changements ?

Suppression de la Taxe d'Habitation pour 80% des contribuables d'ici à 2020 : mise en œuvre progressive (2018 : 30% ; 2019 : 65%)

. Quelles conséquences par rapport aux finances locales ?

=> Les impôts sont la principale source de recettes des collectivités. Cette mesure interroge la continuité d'un service public accessible à tous

*L'État s'est, pour l'instant, engagé à compenser cette mesure auprès des collectivités à l'euro près. A plus long terme, la mise en œuvre d'une telle mesure interroge, et pose un certain nombre de questions concernant l'autonomie des communes, leur libre administration et la réalisation des engagements pris auprès de la population.*





### 3. Fontaine : quelles spécificités ?

- Les différentes contraintes imposées par l'État ont été absorbées chaque année.  
*Elles représentent un effort de plus pour la commune qui doit articuler ce travail avec la baisse de la DGF ( effet ciseaux **DGF** ↘ **contraintes** ↗ )*
- La situation financière de la commune est saine mais reste fragile : **la commune n'a pas contracté d'emprunt depuis 2013**, les efforts s'étant portés sur l'autofinancement et la gestion performante de la dette.
- Les transferts de compétences des communes vers la Métropole se poursuivent avec, notamment, la compétence **GEMAPI** ( Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).  
*Ce transfert ne garantit pas, pour l'instant, une prise en compte complète des risques.*



# 3. Fontaine : quelles spécificités ?

## Structures des Recettes et des Dépenses

### Recettes de fonctionnement :

Progressent de **1,39 % sans augmentation des taux d'imposition en 2018**

⇒ **Augmentation des recettes** liées aux services rendus et divers : **Politique volontariste** de recherche de financements, malgré des effectifs en baisse (subventions européennes ; Agence Régionale de Santé, CNAF ...) permettant meilleur **co-financement** pour les établissements **enfance et petite enfance** ; **hausse des financements** obtenus par la **Source et produits directs** ; révision des tarifs appliqués à l'occupation du domaine public

RECETTES DE FONCT. En K€	BP 2017 en K€	BP 2018 PROJET en K€
<b>Impôts et taxes</b>	<b>21 540</b>	<b>21 621</b>
Impôts locaux	15 126	15 206
Compensations fiscales Métropole AC	2 067	2 027
Compensations fiscales Métropole DSC	1 876	1 876
Compensations fiscales de l'État	1 418	1 418
Recettes fiscales diverses	1 053	1 094
<b>Dotations de l'État</b>	<b>3 796</b>	<b>3 879</b>
<b>Recettes liées aux services rendus + divers</b>	<b>3 924</b>	<b>4 166</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>29 260</b>	<b>29 666</b>

# 3. Fontaine : quelles spécificités ?

## Structures des Recettes et des Dépenses

### Dépenses de fonctionnement :

⇒ Une évolution de la masse salariale très **contenue à 0,50 %** malgré les différentes mesures entraînées par l'État (*L'engagement pris jusqu'à la fin du mandat de contenir les dépenses de personnel autour de +0,5 % par an est tenu : non remplacements après départs, baisses des heures supplémentaires et réorganisation interne.*)

⇒ Une baisse des autres dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCT. En K€	BP 2017 en K€	BP 2018 PROJET en K€
<b>Personnel</b>	<b>18 309</b>	<b>18 400</b>
<b>Transferts</b>	<b>3 469</b>	<b>3 586</b>
Participations intercommunales	385	450
Subventions aux associations	850	850
Subvention fonctionnement CCAS	1 308	1 308
Contribution DSP Restauration collective	742	778
Contribution au FPIC	184	200
<b>Dépenses liées aux services rendus</b>	<b>6 023</b>	<b>5 878</b>
<b>Elus</b>	<b>329</b>	<b>329</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>28 130</b>	<b>28 193</b>

# 3. Fontaine : quelles spécificités ?

Quels axes forts de la politique fontainoise pour 2018 ?



1. **Accroître le développement de Fontaine** : Attractivité du territoire, des nouveaux habitants arrivent. Politique foncière adaptée. Maillage d'activités utiles aux familles. Politique volontariste en collaboration avec la Métropole pour l'activité économique et commerciale. Développement des travaux de proximité, et des aires de jeux familiales.

2. **Maintenir un service public proche des familles et solidaire** : politique tarifaire adaptée. Politique de gratuité pour la stationnement, dans le périscolaire, l'accès à la médiathèque, à l'enseignement du sport et de la musique pour tous les écoliers du territoire. Mise en œuvre d'actions de santé publique, d'égalité et d'animations de quartiers ainsi qu'un soutien et accompagnement des associations fontainoises.

3. **Agir sur la transition énergétique et écologique** : Engagement dans le plan air climat de la Métro. Finalisation de l'agenda 21 et labellisation Citergie. Diffusion des bonnes pratiques en interne et amélioration du patrimoine communal. Création de nouveaux espaces verts, poursuivant le développement de la Trame verte et bleue.

4. **Poursuivre les actions de tranquillité publique** : Installation de dispositifs de vidéosurveillance, augmentation des effectifs de police municipale, des ASVP et médiateurs.



# 3. Fontaine : quelles spécificités ?

## Structures des Recettes et des Dépenses

-> Un budget de **4,2 M€ alloué pour l'investissement** pour relancer les dépenses d'équipement et d'aménagement de la Ville (3,9M€ en 2017, soit plus de 300K€ d'augmentation)

-> Un financement assuré **sans recours à l'emprunt en 2018** poursuivant ainsi la stratégie de **désendettement** de la commune

DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES en K€	BP 2017 en K€	BP 2018 PROJET en K€	RECETTES D'INVESTISSEMENT NETTES en K€	BP 2017 en K€	BP 2018 PROJET en K€
Projet de mandat – opérations programmées	1 650	1 800	Recettes propres	1 234	992
Entretien et renouvellement des bâtiments	1 000	1 000	Ressources externes	477	310
Accessibilité et performance énergétique	600	600	FCTVA	437	310
Entretien et renouvellement de matériel	420	350	Taxe locale d'équipement / Taxe d'aménagement	40	0
Fonds de concours pour travaux de voirie	100	140	Subventions perçues	350	480
Subvention d'équipement habitat dégradé	90	270	Cessions	1 600	1 900
Attribution de compensation à verser	90	90	Emprunt au titre de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 950</b>	<b>4 250</b>	Epargne nette	289	568
			<b>TOTAL</b>	<b>3 950</b>	<b>4 250</b>

	BP 2017 en K€	BP 2018 PROJET en K€
<b>EPARGNE D'EXPLOITATION</b>	<b>1 130</b>	<b>1 473</b>
Total charges financières	360	330
Total Remboursement capital de la dette	1 570	1 587
<b>Annuité Dette</b>	<b>1 930</b>	<b>1 917</b>
Intérêts remboursés par la métropole	-147	-129
Capital remboursé par la métropole	-942	-883
<b>Annuité Dette récupérable remboursée par la métropole</b>	<b>-1 089</b>	<b>-1 012</b>
<b>EPARGNE NETTE (Epargne d'exploitation - annuité de la dette - dette récupérable)</b>	<b>289</b>	<b>568</b>



# 3. Fontaine : quelles spécificités ?

Structures des Recettes et des Dépenses

Quelle projection pour les Dépenses  
d'Investissement en 2018 ?

⇒ L'entretien du patrimoine communal est une priorité via

**4 chantiers énergétiques et d'aménagement :**

1. Toiture et baies vitrées au centre nautique
2. Effort en termes de transition énergétique : Remplacement des chaudières, isolation thermique de plusieurs bâtiments
3. Aménagement liés à la trame verte et bleue : square Jean Jaurès, square Maisonnat, pieds de falaise
4. Amélioration du parc de la Poya en vue d'une utilisation par les familles et associations accrue

# 3. Fontaine : quelles spécificités ?

## Structures des Recettes et des Dépenses

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE (en K€)

